

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Directeur de la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL) s'est réuni à Kigali au Rwanda du 02 au 05 avril 2003 en sa réunion trimestrielle ordinaire. Au cours de ces assises, les participants ont examiné la situation des droits de la personne dans la région africaine des Grands Lacs.

De manière générale, le Comité Directeur note avec une certaine satisfaction les progrès réalisés dans la dynamique de paix en cours au Burundi et en République Démocratique du Congo ainsi que le processus de démocratisation au Rwanda. Cependant, il reste préoccupé par les obstacles de taille susceptibles de mettre en danger ces processus.

Au Burundi, la reprise des hostilités combinée aux difficultés liées au choix du futur vice-président de la République, auxquelles s'ajoutent des tensions sociales marquées par des grèves, et la persistance de graves violations des droits humains et des libertés fondamentales, le tout sur fond d'une impunité persistante créent un climat défavorable à un rapprochement sincère et durable entre les différentes parties.

En République Démocratique du Congo, en dépit de la volonté manifeste de parties aux négociations intercongolaises de trouver une solution à la crise congolaise, des interrogations subsistent quant à l'applicabilité effective des différents accords signés. A cet effet, le Comité Directeur déplore la résurgence de tensions caractérisées notamment par le repositionnement des armées rwandaises et ougandaises au Nord-Est du pays et l'activisme des milices burundaises du FDD et FNL et congolaises locales dans le Sud-Est du Congo. Le Comité Directeur déplore enfin l'ambiguïté de certains acteurs de la société civile caractérisée par des prises de position partisane en matière de dénonciation des violations des droits de l'homme.

Au Rwanda, le Comité Directeur se félicite des avancées du processus de démocratisation mais s'inquiète des tentatives de confiscation par le parti au pouvoir. Il s'inquiète également des tensions surgies entre le Rwanda et l'Ouganda. Ce climat de malaise est renforcé par les récentes défections vers l'Ouganda de hauts cadres surtout militaires et l'arrestation d'autres.

Le Comité Directeur, tout en appréciant l'initiative de libération provisoire de certains présumés coupables de génocide, s'inquiète des conséquences de cette action, opérée sans aucune préparation psychologique de la population et surtout des victimes du génocide. Malgré la portée que cette mesure peut avoir, le Comité Directeur note qu'elle reste sujette à beaucoup de controverses de nature à compromettre les résultats escomptés.

Au regard de ce qui précède, le Comité Directeur recommande ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi :**
- De mettre en avant l'intérêt général pour réaliser une alternance rassurante pour tous afin de renforcer le processus de paix ;

- De mettre en place des mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre l'impunité, en particulier pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, en adoptant les lois nationales y relatives et en ratifiant sans délai le statut de la Cour Pénale Internationale ;
- De créer un climat propice au dialogue inclusif en levant toutes les entraves à l'exercice des libertés fondamentales y compris pour les opposants réels ou supposés tels.

**• Aux mouvements rebelles burundais :**

- De veiller au respect des différents accords de cessez-le-feu signés et privilégier le dialogue pour résoudre les problèmes liés à leur mise en application ;
- D'arrêter les hostilités et surtout s'abstenir de s'en prendre aux populations civiles.

**Aux parties signataires des accords et au gouvernement central  
de la République Démocratique du Congo :**

- De mettre un terme à toute forme de soutien ou de renforcement militaire aux mouvements rebelles présents à l'Est du Congo ;
- De s'abstenir d'initiatives de nature à relancer les hostilités et s'engager résolument dans une dynamique d'application et de renforcement des accords signés ;
- D'accélérer les mécanismes de mise en place d'une transition démocratique inclusive et jeter les bases solides d'Un Etat de droit en République Démocratiques du Congo.

**Aux différentes milices opérationnelles en République Démocratique du Congo :**

- D'arrêter les actes criminels et toutes les formes d'exploitation et d'exactions commises à l'endroit des populations civiles ;
- De s'inscrire dans la dynamique de dialogue et arrêter la poursuite des hostilités.

**Aux Gouvernements rwandais et ougandais :**

- De faciliter la mise en place d'un gouvernement de transition en République Démocratique du Congo en procédant au retrait immédiat, simultané, total et inconditionnel de leurs troupes de la République Démocratique du Congo conformément aux différents accords librement conclu ;
- De chercher un cadre de conciliation permettant de résoudre le conflit qui les oppose.

**Au Gouvernement rwandais :**

- De prendre toutes les mesures qui s'imposent pour renforcer le processus «Gacaca» afin qu'il jette les bases d'une véritable réconciliation nationale.
- D'ouvrir davantage le processus de démocratisation en permettant une participation libre et équitable et en s'abstenant de toute intimidation ou diabolisation d'autres acteurs.

Fait à Kigali, le 05/04/2003

Pour la LDGL  
Christophe Sebudandi  
Président.